



NAMUR, PLUS *BELLE* ENSEMBLE !

4ème édition

Formulaire de candidature - Budget participatif 2024

! doit être déposé impérativement avant le 29 mars 2024 à 12h à l'Espace Participation se trouvant dans la Maison des Citoyens.

Vous êtes un groupement de citoyens, une ASBL ou une société coopérative dont les actions ont lieu dans des quartiers prioritaires de la Ville de Namur ? Cet appel à projet est fait pour vous ! En effet, la Ville met à disposition une enveloppe de 110 000 euros pour des projets ayant lieu dans des quartiers à faible indice socio-économique et ayant un impact sur la cohésion sociale, l'environnement ou le cadre de vie.

Votre projet concerne l'un des 9 quartiers repris dans la liste (cocher le quartier) ?

(Requis)

- Saint-Nicolas
- Basse-Enhaive
- Petit Ry
- Amée
- Germinal
- Hastedon
- Balances
- Bomel-Heuvy
- Herbatte-Plomcot

Si votre projet ne concerne pas l'un de ces quartiers il ne rentre pas dans les conditions pour participer au budget participatif de cette édition. Il n'est donc pas nécessaire d'aller plus loin.



Vous êtes (Requis)

- Un collectif d'au moins 3 citoyen·ne·s de minimum 16 ans et domicilié·e·s dans l'un des 9 quartiers susmentionnés (**CADRE JAUNE**)
- Une ASBL ou Société Coopérative Agréée ayant un champ d'action dans au moins un des 9 quartiers susmentionnés (**CADRE BLEU**)

➔ ASSOCIATION DE FAIT

Si vous êtes un citoyen ou une citoyenne, vous devez vous rassembler en un collectif d'au moins 3 citoyens et citoyennes en créant une association de fait. Complétez le formulaire ainsi que l'annexe « **Déclaration d'association de fait** ».

Utilisez ici les coordonnées de la personne de contact au sein de votre association de fait. C'est cette personne qui centralisera les informations reçues par la Ville et qui sera garante de la transmettre aux autres membres de son collectif.

Nom (Requis)

Prénom (Requis)

Adresse (rue + numéro) (Requis)

Localité (code postal + entité) (Requis)

Téléphone (Requis)

Mail (Requis)

Date de naissance (Requis)



Déclaration d'association de fait dans le cadre du budget participatif

Le Règlement « budget participatif 2024 – appel à projets pour les quartiers prioritaires » stipule les conditions de participation. Peuvent répondre aux appels à projets et soumettre une candidature pour le soutien d'un projet citoyen un collectif de minimum 3 personnes physiques, âgées de 16 ans minimum et domiciliées dans l'un des 9 quartiers visés. Ces personnes sont regroupées en association de fait et doivent compléter et signer le document « Déclaration Association de fait ». Les personnes mineures sont obligatoirement représentées par une personne physique majeure, domiciliée en Belgique. Celle-ci assure être suffisamment mandatée à tous égards pour agir au nom et pour compte du Participant.

L'association de fait que vous déclarez ici concerne uniquement les associations qui ne visent pas la réalisation de gains au profit des membres et dont les actifs ne peuvent appartenir personnellement aux membres. Les membres de cette association ne peuvent pas réclamer de compensation financière en contrepartie de prestations réalisées, ni sous forme de parts sur les bénéfices, même en cas de démission, d'exclusion ou de décès d'un membre ou en cas de dissolution de l'entité.

Nom de l'association de fait (Requis)

Les membres

Tous les membres sont liés à titre personnel et de manière solidaire et indivisible aux engagements valides pris au nom de l'association de fait.

Constitution d'une association de fait

Entre les soussigné-e-s
(« Groupement de minimum 3 personnes physiques, âgées de 16 ans minimum et domiciliées à Namur »)



À remplir en fonction du nombre de membres fondateurs.

Nom/Prénom/Adresse/ Téléphone/mail du membre	Si le membre est mineur : Nom/Prénom/Adresse/ Téléphone/Mail de son représentant majeur



Il a été convenu de fonder une association de fait dans le cadre du budget participatif de la Ville de Namur.

Signé à en date du
en autant d'exemplaires qu'il y a de signataires et dont chacun et
chacune déclare avoir reçu un exemplaire signé.

Signatures¹ :

¹ Les signatures des mineur-es ainsi que celles de leurs représentantes ou représentants légaux majeurs doivent apparaître.



--	--

Pour toutes questions relatives à l'utilisation de vos données personnelles, consultez le règlement relatif au budget participatif (Règlement relatif au Budget Participatif 2020-2024 : Appel à projets, Art.9 : Communication).



→ ASBL ou SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRÉÉE

Dénomination officielle (Requis)

Date de constitution (Requis)

Statut juridique (Requis)

Date de constitution (Requis)

Adresse du siège social (rue + numéro) (Requis)

Localité + code postal (Requis)

Site internet ou page facebook (Requis)

Présentez votre organisation (en max 150 mots) (Requis)

Nombre de personnel rémunéré (ETP) (Requis)

Nombre de volontaires excepté le CA (ETP) (Requis)

Budget total de l'organisation l'année précédente (Requis)

! Joindre en annexe les derniers comptes annuels approuvés de l'organisation pour l'année qui précède cette demande ainsi que les statuts approuvés.



Nom du directeur ou de la directrice (Requis)

Numéro d'entreprise (BCE) (Requis)

→ INFORMATIONS FINANCIÈRES

Nom de la banque (Requis)

Titulaire du compte (Requis)

IBAN (Requis)

→ PERSONNE DE CONTACT RESPONSABLE DU PROJET

Nom (Requis)

Prénom (Requis)

Mail (Requis)

Téléphone (Requis)



→ LE PROJET

Nom du projet (Requis)

Adresse du projet (Requis)

- Je confirme que le projet n'est pas implanté sur l'espace public (Requis)

! Si le projet a lieu dans un espace privé, joindre une attestation d'accord d'occupation du propriétaire

Décrivez votre projet en détails (Requis)

- Le projet concerne au minimum l'une des thématiques visées : un impact positif sur l'environnement, sur la dimension sociale ou sur le cadre de vie. Le projet vise à renforcer le lien social dans les quartiers à indice socioéconomique bas de la commune. (Requis)

! Fournissez si vous le souhaitez en annexe une ou plusieurs images/photos officielles pour votre projet.

Expliquez en quoi votre projet comporte une dimension collective ou participative (Requis)



Quel public vise votre projet ? (Requis)

En quoi votre projet a un impact positif sur l'environnement, sur la cohésion sociale et/ou sur le cadre de vie ? (Requis)

En quoi votre projet vise à renforcer le lien social dans votre quartier ? (Requis)

Citez 3 points forts de votre projet (Requis)



Quels sont selon vous les difficultés que vous pourriez rencontrer pour la mise en œuvre de votre projet ? (Requis)

Quels sont vos partenaires pour la mise en place du projet ? (noms + adresses) (Requis)

Décrivez en quoi votre projet est inclusif et permet à chacun d'y participer selon ses moyens (Requis)

Comment comptez-vous attirer et mobiliser le public que vous visez ? (Requis)



Quels moyens de communication pensez-vous mettre en œuvre ? (Requis)

➔ **LES BESOINS FINANCIERS DU PROJET**

Décrivez ici les besoins financiers de votre projet. De quel subside auriez-vous besoin pour mener votre projet à bien ?

Pour rappel, l'enveloppe totale disponible est de 110 000 euros.
100 000 euros concernent des dépenses d'investissement (achat de matériel amortissable) et 10 000 euros concernent des dépenses ordinaires c'est-à-dire liées au fonctionnement (organisation d'événements, activités, ...).

Les dépenses liées au frais suivants ne sont PAS admises :

- Catering
- Frais de déplacement
- Frais d'inauguration
- Défraiement de bénévoles
- La prise en charge d'assurances
- Les frais de personnel

Le projet nécessite un total de (euros TVAC) (Requis)

Répartis comme suit :

Somme d'investissement (dépenses extraordinaires) (Requis)

Somme de fonctionnement (dépenses ordinaires) (Requis)

Une partie du projet peut bien entendu être prise en charge par d'autres financements (fonds propres, autres subsides, dons, ...). Par contre, les doubles subsides ne seront pas acceptés. Par exemple, si votre projet est déjà subsidié



par un pouvoir subsidiant, il ne pourra pas recevoir un subside de la ville pour réaliser les mêmes actions. A l'inverse, si vous avez déjà mis un projet en place avec un subside extérieur et que vous souhaitez l'améliorer, l'agrandir ou le diversifier, alors un subside peut être octroyé dans le cadre de cet appel à projets.

Joindre plusieurs documents (estimatifs, devis, remises de prix, ...)

